L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux, No 90 rue de l'Hôpital.
NOUVELLE-ORLÉANS
SAMEDI 1er JUIN 1878.

Electeurs Attention !

Règlements du comité de paroisse.

Des élections primaires du parti démocrate-conservateur, seront tenues le samedi 29 juin, dans chacun des wards de la ville, pour le choix des délégués qui composeront la convention de paroisse. On sait que cette convention a pour charge de choisir les candidats aux différentes fonctions, notamment celles de maire, d'administrateur, de représentants, etc. Les mêmes délégués participeront au choix des candidats au Congrès des deux premiers districts congressionnels.

On voit que le choix des candidats pour les fonctions les plus importantes dépendront de la composition de la convention de paroisse. Nous ne saurions donc trop engager tous les bons citoyens à se conformer aux conditions exigées pour être admis à voter aux élections primaires du 29 juin, et à s'entendre pour le choix de bons délégués favorables à la cause des réformes et de l'économie.

Nous publions ci-dessous les règlements adoptés par le comité de paroisse dans sa séance du 22 courant, 22 afin que les électeurs en prennent connaissance.

LA CONSULTER.

RÈGLEMENT I.

Les officiers de chaque club central de ward devront être : un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier, deux délégués au comité de paroisse et tels autres officiers que les différents clubs jugeront nécessaires.

Les officiers devront être élus par les électeurs démocrates et conservateurs de chaque ward, à une élection qui devra avoir lieu en vertu des règlements ci-dessous prescrits.

RÈGLEMENT II.

Il devra y avoir un enregistrement et une révision de l'enregistrement des votants du parti démocrate-conservateur de la paroisse d'Orléans, dans différents wards, vingt-cinq jours avant ladite élection.

RÈGLEMENT III.

Les électeurs de chacun des wards de la ville de la Nlle-Orléans étant membres du parti démocrate-conservateur, devront être convoqués à chaque club central de ward trente jours avant ladite élection, par chacun des présidents, par avis qui devra être publié, dans un ou plusieurs journaux quotidiens de la paroisse, durant au moins trois jours avant ladite élection. A ces assemblées chaque président de club central de ward devra désigner deux commissaires, un juge d'enregistrement et d'élection et deux aux différentes factions du ward une représentation équitable; à cet effet, le président devra pouvoir augmenter le nombre des commissaires. Tous les juges, commissaires et *canvassers* (inspecteurs) désignés ainsi seront par le président, qui en donnera les noms aux différentes factions.

Il sera du devoir des commissaires de délivrer, à chaque électeur enregistré, un certificat d'enregistrement—certificat qui devra porter les signatures d'au moins deux commissaires d'enregistrement, être contresigné par le juge d'enregistrement et d'élection et qui donnera audit électeur le droit de voter à toutes les élections primaires.

Immédiatement après la clôture de l'enregistrement, les livres d'enregistrement de chacun des wards devront être remis à un comité d'inspecteurs désignés par les présidents des clubs centraux de ward, de la manière ci-dessus indiquée. Ce comité devra revoir, avec soin, ledit enregistrement et pourra, par le vote d'une majorité des membres de tout le comité, effacer des livres les noms qui n'auraient pas dû y être inscrits. Il devra transmettre ces noms à chaque club central, à une assemblée qui devra avoir lieu trois jours avant la date de ladite élection. Aucun de ceux dont les noms auront été effacés des livres d'enregistrement ne pourra voter à une élection primaire quelconque à moins de preuve d'erreur ou par un vote de la majorité des membres présents à l'assemblée de chacun des clubs centraux.

RÈGLEMENT IV.

Dans tous les cas où un club central, par une majorité des membres présents, décidera que deux ou plus de deux boîtes à scrutins sont nécessaires à la dite élection primaire, le président devra désigner, pour chaque boîte, deux commissaires qui devront agir avec le juge. Les électeurs devront aller voter immédiatement et à un seul endroit—poll.

RÈGLEMENT V.

Si le président d'un club central négligeait ou refusait d'exécuter les règlements établis, il sera du devoir du comité de paroisse de désigner les commissaires, le juge d'enregistrement et d'électionet et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de ces règlements.

RÈGLEMENT VI.

Il sera, du devoir des commissaires et du juge de certifier le résultat de l'élection et de transmettre ce certificat, le premier lundi qui suivra l'élection, au président des clubs centraux. Le dit certificat devra être adressé par le président et envoyé au comité de paroisse. Une majorité des commissaires et le juge devront décider toutes les questions qui pourront surgir à l'élection. Ils devront être guidés par les réglements établis.

RÈGLEMENT VII.

Personne ne pourra voter à une élection primaire quelconque à moins qu'il ne soit inscrit sur les livres d'enregistrement d'Etat de 1878 et ne soit membre du parti démocrate conservateur. Les *polls* devront être ouverts de six heures du matin à 6 heures du soir.

RÈGLEMENT VIII.

Dans les wards où il n'y aura qu'une seule liste de candidats aux places d'officiers du club central et où une élection loyale pourra avoir lieu à une assemblée générale *sans assembly*—ces réglements pourront être suspendus.

En addition aux réglements qui précèdent, voici le texte d'une résolution adoptée :

Résolu que, les clubs centraux des divers wards désigneront l'endroit où l'élection des officiers des clubs et l'organisation des dits clubs auront lieu par vote; que toute élection tenue à un endroit autre que celui qu'aura choisi le club central sera nulle.

Circulaire adressée aux Clubs de Wards.

Comité de Paroisse.
Parti Démocrate-Conservateur.
Nlle-Orléans, 23 mai, 1878.

Aux Présidents des Clubs centraux de Wards.

Conformément aux réglements adoptés par ce comité, les instructions suivantes sont publiées pour vous servir de guide.

Vous réunirez vos clubs respectifs le samedi 1er juin 1878, et à cette réunion, vous nommerez, conformément aux réglements, un juge d'enregistrement et d'élection et des commissaires d'enregistrement en nombre tel que vous le jugerez nécessaire.

Le lundi 3 juin, vous ferez ouvrir les livres d'enregistrement dans vos wards respectifs et vous changerez vos commissaires de changer le lieu du bureau d'enregistrement, tous les trois jours, de façon à fournir à chaque électeur de votre ward toutes les facilités de s'enregistrer. Vous ferez clore les livres d'enregistrement le jeudi 20 juin 1878, époque à laquelle les registres seront remis à un comité d'inspecteurs, dont les devoirs sont prescrits par le réglement III.

Le mercredi 26 juin 1878, vous réunirez vos clubs dans le but d'entendre le rapport du comité des inspecteurs.

Vous fournirez au juge d'enregistrement et d'élection et au greffier d'inspecteurs une copie des réglements.

HENRY C. BROWN,
Président du Comité de Paroisse.
A. J. KELLY,
Assistant-Secrétaire.

On se demande comment on peut prévenir une foule de maladies telles que les fièvres intermittentes, la dyspepsie, les maladies de poitrine, Phthisie, Rhumes, Bronchite, Angine, Grippe, Laryngite, Asthme, Pleurésie, Tuberculose, Maladies du Foie, de la Vessie et des Voies Urinaires, des Nevralgies, pour le pourrissement de plaies.

L'empêcher et l'on guérit toutes ces maladies en faisant usage de

L'EUCALYPTUS BITTERS.

Depuis l'introduction en Europe de l'Eucalyptus par P. Rapel et l'éloge que l'attention du monde scientifique a fait appelée sur les avantages multiples que l'on pouvait tirer de cette remarquable plante pour la guérison de diverses maladies, un grand nombre de praticiens distingués ont constaté et démontré l'efficacité de l'Eucalyptus.

Les propriétés de l'Eucalyptus sont employées avec grand succès depuis plusieurs années dans les hôpitaux de Paris.

La liqueur d'Eucalyptus, préparée de la manière de ce nom, est un préventif sûr contre une foule de maladies.

Dépôt général, PURKE & THOMPSON, No. 96 RUE TCHOUTOUOULAS N.O.
18mai—1m

OFFICIEL.

Comité Central de l'Etat.
Salle du Comité Central de l'Etat.
Parti démocrate conservateur de l'Etat.
Nouvelle-Orléans, 1er mai 1878.

Le comité s'est réuni aujourd'hui, à sept heures du soir, et a pris les réglements du parti conformément à l'appel du 1 courant. Les membres ci-dessous ont été présents.

Les résolutions suivantes ont été lues et adoptées :

Il est résolu que la convention du parti démocrate conservateur de la Louisiane aura lieu le premier lundi d'août 1878.

Il est résolu qu'une convention du parti démocrate conservateur de la Louisiane aura lieu, à Baton-Rouge, à l'effet de désigner un candidat aux fonctions de Trésorier d'Etat et de représentante, au Congrès, des différents districts congressionnels de l'Etat.

Il est résolu que la représentation à la convention, sera d'un délégué par chaque deux cents votes donnés, en 1876, au candidat démocrate conservateur aux fonctions de gouverneur, et d'un délégué par chaque nombre qui sera au-dessous de 200 et excédera 100.

Il est résolu que des dissentions ayant existé, dans certaines paroisses, à la dernière campagne,—dissentions à la suite desquelles des factions ont désigné deux listes de candidat—ce qui a fait perdre au parti démocrate conservateur plusieurs membres de la Législature; ces dissentions, si elles continuent, devront être un danger imminent pour les candidatures de démocrates dans certaines localités—le Président du Comité Central de l'Etat est autorisé à appeler une convention et prendre toutes les dispositions nécessaires en vue des élections primaires dans une paroisse quelconque, dans un ward quelconque de la Nouvelle-Orléans, où des factions refuseront de s'unir dans une convention, dans les quarante jours qui suivront la réunion de la convention d'Etat.

Sur motion, le comité s'est ensuite ajourné.

PHILIPPE POWER Jr,
secrétaire.

P. J. SULLIVAN,
sous-secrétaire.

Concours littéraire annuel en langue française de l'Athénée louisianais.

Le rapport suivant a été adopté par l'Athénée louisianais dans sa séance du mercredi 24 avril 1878, et constitue le programme du concours auquel sont invités à participer les écrivains de langue française en Louisiane.

Concours de 1878.

Fidèle à sa mission, l'Athénée louisianais a résolu de contribuer, dans la mesure de ses forces, à répandre parmi nos jeunes gens le goût de l'étude, en faisant naître entre eux une louable émulation, en leur ménageant une occasion de se produire, en offrant, enfin, aux plus habiles un témoignage de sympathie.

1 Dans ce but, l'Athénée a décidé, dans sa séance du 10 avril, d'instituer un Concours littéraire annuel en langue française.

2 Toute personne, de l'un ou de l'autre sexe, résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

3 L'Athénée décernera deux prix : le premier consistera en une médaille en or, le second en une médaille en argent.

4 La proclamation des prix aura lieu dans le courant de décembre.

5 Les manuscrits devront être reçus par le secrétaire *au plus tard*, le 31 octobre; ils devront être écrits d'une manière facilement lisible, sur papier écolier réglé avec une marge d'un quart de la largeur et seulement sur le *recto* des pages; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

6 Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

7 La présentation des prix se fera publiquement, en séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

8 Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite *sur* une enveloppe cachetée, *dans* laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

9 Les enveloppes correspondant aux manuscrits vainqueurs seront ouvertes dans le cours de la séance, et les noms des lauréats seront proclamés.

10 Les autres enveloppes seront détruites, et les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

11 Le sujet choisi pour le prochain concours est le suivant, et devra être traité en prose :

LE DE LA PUISSANCE DE L'ÉDUCATION, ET DE LA NÉCESSITÉ DU TRAVAIL DANS TOUTES LES CONDITIONS DE LA VIE.

Les manuscrits et communications devront être adressés au secrétaire, P. O. Box 1294, Nouvelle-Orléans.

F. TUJAGUE, O. CARRÈRE,
MERCIER, S. MARTIN, D. M. P.,
FÉLIX LIMET, ALFRED MERCIER,
RAOUL JUMONVILLE.

NOUVELLES TAXES POSTALES.

Le *Journal officiel* du 19 public deux décrets, en date du 16 courant, rendant applicables à partir du 1er mai prochain les taxes postales établies par la loi du 6 avril courant, et les taxes télégraphiques établies par la loi du 21 mars dernier.

Un autre décret du même jour fixe ainsi les taxes à percevoir par l'administration des postes, pour l'affranchissement des lettres ordinaires expédiées de la France, de l'Algérie et des bureaux de postes français établis en Turquie, en Egypte, à Tunis et à Tanger, à destination des pays ci-dessous mentionnés :

1 A raison de 25 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport à toute l'Europe et aux pays suivants : Russie d'Asie, Turquie d'Asie, Egypte y compris la Nubie et le Soudan, Madère et Açores, Maroc, Perse (voie de Russie ou de Turquie,) Colonies et établissements espagnols de la côte septentrionale d'Afrique, Tunis, Tripoli de Barbarie, enfin, en Chine, villes de Kalgan, Pékin, Tien-Tsin et Urga (voie de Russie) ;

2 A raison de 35 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport aux pays suivants : Etats-Unis de l'Amérique du Nord; Brésil; République Argentine; Japon; Chine (voie de Marseille ou de Brindisi); Perse (voie du golfe Persique); colonie et établissements d'outre-mer français, danois, espagnols, néerlandais et portugais; Inde britannique (comprenant l'Hindoustan, la Birmanie britannique, Aden et les établissements de poste indiens de Bagdad et de Bassorah (Turquie d'Asie) de Guadur (Bélouchistan), de Mandalay (Birmanie), de Mascate (Arabie) et de Zanzibar; colonies ou établissements britanniques de Ceylan, du détroit de Malacca, de Labuan, de Hong-Kong, de Maurice et dépendances, des Bermudes, de la Guyane, de la Jamaique et de la Trinité; enfin, villes de l'Afghanistan, de l'Etat de Cachemire et du Thibet, avec lesquelles des correspondances peuvent être échangées par la voie de l'Inde britannique.

Les lettres non affranchies paieront le double.

Les taxes pour les lettres adressées par les bureaux dont il s'agit en France, en Algérie, seront respectivement les mêmes que celles perçues en France pour lettres aux destinations dont l'énumération précède.

Le décret est également exécutoire à partir du 1er mai prochain.

Grande réduction de prix.—Chaussures à tous prix au Magasin Rouge, coin des rues Royale et Dumaine.

AUX IMPRIMEURS.

NOUS avons constamment dans nos ateliers le plus fort stock de caractères d'imprimerie qui se trouve en Amérique. Nous vendons, au comptant, et nous livrons la quantité de caractères que l'on désire.

Nous tenons également tous les genres de nouveaux matériaux d'imprimerie.

Les ordres que l'on voudra bien nous adresser pour l'entremise de nos agents, MM. E. C. PALMER & CO., de la Nouvelle-Orléans, seront promptement exécutés.

GEO. BRUCE'S SON & CO.,
No. 13 Chambers street,
New York.

N. B.—Les caractères employés par l'*Abeille* sont le Brevier (petit texte) No. 13 et le Nonpareille No. 13, de Bruce, avec les chiffres de nouveau genre qui ont été connus sous le nom de "Patent figures and fractions."
24 mars—6mos

PROCESSIONS !

B. NONNON,

Costumier de l'Opéra de Paris, (France)
Fournisseur des processions
Insignes des Dames
Fournisseur de la Mère de Dieu
Bannières
Fournisseur de S. M. Pex-Bateau-Bleu
Bannières.

A l'honneur de prévenir messieurs les président et membres des comités des Processions Carnavalesques qu'il sera à la Nouvelle-Orléans le 25 mai 1878, et se tiendra à la disposition de ces Messieurs.

LUI ÉCRIRE
RESTAURANT ANTOINE,
60 Rues St. Louis, Nouvelle-Orléans.
15 mai—1m—15

SPECTACLES BALS &c.

Bénéfice de Notre-Dame du Sacré-Cœur.
Concert, Gymnastique et Acrobatie.
DIMANCHE, 2 JUIN 1878 à 4 HEURES.

GRANDE MATINÉE CLASSIQUE DONNÉE PAR
MADAME ARTHURINE MAUREAU
Organiste et chanteuse.
AU BÉNÉFICE DE L'ÉGLISE.
Prix d'entrée.....50 cents.

—PROGRAMME.—

1.—La Foi, (chœur de jeunes filles).....Rossini.
Par le chœur de l'Eglise.
2.—Kia Mater (Stabat Mater).....Curto.
Mlle Amite Todd.
3.—Credo (d'Herculanum).....F. David.
Mr. Méteyé;
4.—Sweet Home (piano).....Thalberg.
Mr. Ghalon.
5.—Ave Maria (chant).....Gounod.
Mlle J. Hinsks.
6.—Andante Scherzo de Lucie (piano).....Liszt.
Mme de Lasschère.
7.—Sancta Maria (chant).....Faure.
Mlle Blanche Maureau.
8.—Ave Verum (chant).....Haydn.
Mr. Bremer.
9.—Sérénade de Don Pesquale (piano)...Thalberg.
Mlle Jeanne Malochée.
10.—Ave Maria (chant).....Meyerbeer.
Mme Arthurine Maureau.
11.—O Salutaris (duo).....Curto.
MM. Bremer et Méteyé.
31mai—3f

Seconde Grande Fête Champêtre

—DONNÉE PAR LES—

France-Tireurs d'Orléans,

AU JARDIN MAGNOLIA,
DIMANCHE, 2 JUIN 1878.
Tir à la cible pour Hommes et Dames.
Amusements variés.
Entrée 50 cents. Lunch compris.

Les dames seront admises par invitées seulement; des invitations peuvent être obtenues en s'adressant à Fortel Artigue, coin Decatur et Madison; A. Dazet, 211 rue Decatur; H. Oppenheimer, coin Decatur et Dumaine; R. Mayle, coin Poydras et Dryades; Jules Manand, coin Poydras et Remparts; Pierre Tapie, marché Dryades; B. Mathieu, Marché Bienvenue; Francois Dupuy, Marché Français; Pierre Thomas, Marché Ste Marie; A. Sille, Bourse Royale, et à tous les membres de la Compagnie.
5 mai—5, 12, 19, 26—ao 2 juin.

GRAND PIQUE-NIQUE

—DONNÉ PAR LA—

Société de Protection Mutuelle des Jardiniers,

Le DIMANCHE, 2 Juin 1878, à OAK GROVE PLANTATION,
Au-dessus des Casernes, 3me District, au profit de la caisse de secours.

...PROGRAMME...

Course à la brouette, pour tous, prix $2.50 en argent; course au sac, pour tous, prix, $2.50 en argent; course à pied, pour tous les membres seulement, prix, insigne en or; course à pied, pour les dames, prix, un beau parasol en soie; course à la corde, pour les filettes seulement, prix, un bel éventail en ivoire. Joute de fromages à la crème entre jeunes garçons. A qui attrapera le cochon à la queue (plaisante-pris), le cochon. Joute de démarrage de souliers entre jeunes garçons—prix, une paire de souliers, et beaucoup d'autres amusements.

Danse sur l'estrade.—La fanfare de Wolf a été engagée.

—COMITÉ D'ARRANGEMENTS—

EDWD. S. AUDLER, Chairman.
M. Agnelly, Frank Meyer,
John Schaff, Arnold Bertonière,
Louis Quantin, Geo. Richers,
Geo. Weidenbucher, Thos Reuter,
Jacob Volker, Jos. Cazaubons.

Prix du billet, 50 cents. Gratis pour les dames et les enfants.

Aucune danse ne sera admise au Pique-Nique sans cavalier.

Le privilège de tenir le restaurant, les buvettes, etc., sera vendu, sur les lieux, le DIMANCHE 26 mai, à midi.

S'il fait mauvais temps, le Pique-Nique aura lieu le dimanche suivant. 5mai—jusq. jour

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après 16 dites formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort du leur art.
Pose de palais artificiels.

H. CASSIDY. J. F. HOGAN.

H. CASSIDY & Co.

(Maison établie en 1836.)
Au No 95 de la rue du Camp,
Nlle-Orléans.

Veuillers et agents pour la vente de ducks en coton,—marchands, en gros et en détail, de—
Etoffes unies et fantaisie, à raies, pour tentes,
Fabricants de—
Tentes, Prélarts, Couvertures de wagons, Drapeaux américains, étrangers et fantaisie,
Etoffes à drapeaux, toutes couleurs, aux prix de fabriques,
Sacs à grains, café, riz, laine, de toute espèce, sacs à "gressier" aux prix du Nord.
22 avr—6m.

E. A. PEYROUX

NOTAIRE PUBLIC.
82.....Passage de la Bourse.....82
Les plus grands soins apportés aux examens de titres et aux procurations françaises. Je me charge également de procurer des passe-ports avec promptitude. 27 oct—1an

Bonne occasion.

PLUSIEURS BILLARDS de seconde main à vendre avec toutes leurs dépendances, ainsi que quelques autres marques; le tout complet et en bon état, à vendre ensemble ou séparément au gré du l'acquereur. On peut venir visiter de 8 heures A. M. à 4 P. M., rue Royale No 102, à l'escolgnure St. Louis. 12 mai—1m 12

Résidence d'été à louer.

Madame A. Caillier offre à louer à bon marché une belle résidence d'été toute meublée, située à Mandeville, de l'autre bord du lac. Rien n'y manque : c'est une agréable demeure sous tous les rapports. Pour plus amples informations s'adresser à Mme Caillier, rue du Chartres No. 129. 5 mai—1m DMaJ.

A louer.

Un vaste magasin, avec une résidence de famille au premier étage, au No 8 rue Peters, entre Ursulines et Hôpital, faisant face au fleuve et seulement à un demi lieu des grands marchés Français, y compris gas, water-works, citerne et les installations pour un café.

S'adresser au No 261 Vieille-Levée.
FRANÇOIS CAUHÉPÉ.
21mai—1m—mar j d.

A LOUER.

Une écurie, située encoignure Canal et Antony, pouvant contenir 46 têtes d'animaux, ainsi qu'une maison avec trois jolies chambres et un cabinet. Il en sera donné possession le 15 juin 1878.

Une autre écurie située dans le même endroit que l'autre, pouvant contenir 28 têtes d'animaux.

S'adresser à M. JEAN LACOURRÈGE, à la gruerie encoignure Canal et Antony.
16 mai—1mDMaJ

Mme A. EMERY, Modiste Parisienne,

M.. RUE DE CHARTRES..14
GRAND DÉBALLAGE
—DE—
MODES NOUVELLES.
31mars—2mois

ANT. CARRÈRE, O. CARRÈRE,
E. L. CARRÈRE, CHAS. J. CARRÈRE.

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,
ENCOGNURE ROYALE ET DOUANE
Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

Une excellente occasion.

JE vendrai, pour cause de départ, à très bon marché, une boulangerie et une grocerie. L'emplacement est un des meilleurs de la ville. Pour les conditions et plus de détails, s'adresser en personne ou par lettre, à
PIERRE LAHITTE,
Morgan City, La.
5 mai—1m

Ouverture de la Pharmacie

HOMŒOPATHIQUE

DE
BŒRICKE & TAFEL.

Cette pharmacie vient d'être ouverte au No 120 de la rue du Canal,
NOUVELLE-ORLÉANS.
ELLE est la mieux assortie des pharmacies établies depuis 1836, à New York et à Philadelphie. On trouvera toujours les médicaments homœopathiques purs, les boîtes de remèdes à l'usage des familles, les livres des ouvrages en français ou anglais et en allemand.
PRIX DE NEW-YORK.
6 dés—1 m 1 2

Brésiliens! Brésiliens! Brésiliens!

Reçus par steamer Nuremberg, du Havre, un assortiment considérable de chapeaux brésiliens blanc, marrons, noirs et jaunes avec garnitures spécifiques vouilleuses, toutes nouvelles.

Broadway—Henri IV—Mirabeau—Coureur—Cape Haute—Matelots,

pour hommes et enfants.

Ces chapeaux si remarquables pour leur élégance, leur légèreté, leur souplesse et leur durée, seront vendus à un bon marché sans précédent.

$1 50, $2, $2 50 et $3.

T. CHAUVIÈRE,
95 rue de Chartres, près Conti.

Blanchissage, teinture nettoyer et mettre de chaque façon, à neuf. Prix modérés. Ouvrages en tout genre sur mesure.
15 avril—3 m mar jeu dim.

SPECTACLES, BALS, &c.

Grande Fête Militaire
—DONNÉE PAR LA—
WALK GROUNDS,
Bataillon d'Artillerie de Couleur
de La Louisiane.
LE DIMANCHE, 2 JUIN 1878.

Programme :

Montant la garde—Parade.
Exercices de bataillon—Exercices de batterie, manœuvres de différentes armes, pour tous les régiments d'artillerie.
Exercice d'une compagnie de 20 hommes—pour tous les régiments.
Le saut d'armes—pour tout le monde.
Tir aux boules en verre, club de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane.
Course de mancherons, 1 mille, pour tous.
Course de poneys, 1½ mille, pour tous.
Course de mulets, 1 mille, pour tous.
Grande pièce de résistance—La Ville contre le Bataillon.
De beaux prix seront offerts.
Pour les locations, s'adresser au Comité d'Arrangements, au Lieutenant L. F. Alix à Peters street.
Le régiment se réserve le droit de rejeter les propositions en partie ou en totalité.
Prix du billet.....50 cents
19 mai au 2 juin—DMaV.

GRAND PIQUE-NIQUE
DONNÉ PAR LA

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

AUX FAIR-GROUNDS,
LE DIMANCHE, 9 JUIN 1878.
Prix du Billet.....50 cents
Danse et enfants gratis.
Aucune danse ne sera admise sans cavalier.
Le programme sera publié sous peu.
La Société donnera deux prix aux personnes qui auront vendu le plus de billets.
1er Prix—1 médaille en or.
2nd Prix—1 médaille en argent.
Les réunions de la Direction auront lieu à l'Asile tous les VENDREDIS à 7 1/2 heures du soir.
Par ordre du président, J. SCHWEITZER,
L. SIMON, secrétaire. 7 mai—

Rail Road Pavillon,
(Le Pavillon des Bains de Mer)
Au Lac, à l'extrémité du nouveau chemin, côté Ouest.
JACOB L. BALTZ, Propriétaire.
CE fameux établissement vient d'être ouvert. Le public y trouvera, constamment, les meilleures vins et les meilleures liqueurs, aux prix de la ville. Il n'y a pas d'hôtel bien endroit pour les familles et les pique-niques, car le propriétaire s'y tiendra toujours afin de veiller à ce que rien n'y manque et que l'ordre le plus parfait y règne. On se rend du Pavillon aux maisons de BAINS DE Mrs. F. GERY. 5mai—1mois

AVIS.

P. CASAUBIEILH,

A l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il vient de prendre en vente, au No 55 de la rue St. Anne, du magasin de vêtements confectionnés de gros et de détail, autrefois occupé par le soussigné du Faubourg Marigny, et qu'il se propose de faire des affaires avec le public. Les habitués de la campagne sont respectueusement invités à l'honorer de leurs visites; ils y trouveront du linge de travail à des prix défiant toute concurrence. Vêtements sur commande en toutes quantités. Coupe élégante garantie.
2mai—2m—D MaJ

Jenkins' ANNIHILATOR
RHEUMATISM
GOUT NEURALGIA

C'est un remède pâtement *sûr*, les personnes délicates aussi bien que les personnes robustes peuvent le prendre sans aucune crainte.

Il purifie le sang, active les fonctions du *foie* et des reins, fait disparaître tout trouble intérieur chez les organes. Le prix en est de $1 00. En vente chez tous les pharmaciens.

On envoie, *gratis* et *franco*, des brochures contenant de précieux conseils.

W. JENKINS & CO., Propriétaires.
FINLEY & THOMPSON, agences générales.
8 mars—3m DMaJ Nlle-Orléans, La.

GALERIE DES ARTS DE LILIENTHAL,

21.....RUE DU CANAL.....121
(Bâtisse Touro.)

UE jolie photographie artistique et durable ne peut se faire que par le PHOTÉRÉCARBON, de LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE, qui EXCLUSIVE pour les Etats de la Louisiane et du Mississipi.

Le public est invité à venir examiner les photographies faites d'après ce procédé.
22déc—3m Mar J.

Dissoluton de société.

AVIS est ici donné que la société existant jusqu'à présent entre J. LAURENT FIAMICINI et OSCAR A. POLSE, a été aujourd'hui dissoute par consentement mutuel, et que M. Oscar A. Polse est le liquidateur de la société, et le seul autorisé à collecter les comptes restant dûs et que toutes les dettes et obligations de la société sont payables par le dit liquidateur, suivant acte passé devant E. A. Peyroux, notaire, en date d'aujourd'hui.

J. LAURENT FRANCIONI,
OSCAR A. POLSE.
Nlle-Orléans, 8 mai 1878. 9 mai—

F. Gonthier.

MARCHAND—TAILLEUR
ET
Importateur de Draps français, de Cassimirs, etc.,
VIENT de transférer ses ateliers du No 15 de la rue St. Charles, au No 155 de la rue Common, entre Carondelet et St. Charles, où il offrira un véritable plaisir de servir ses anciens et nombreux clients ainsi que le public en général. Il vient de recevoir un assortiment d'étoffes des plus vastes et des plus variées, et prête de la circonstance pour annoncer que tous les vêtements qui seront confectionnés dans ses ateliers seront offerts à des prix d'une modicité défiant la concurrence. M. Gonthier, dont la réputation est bien établie ici, est un excellent professeur de coupe et donnera des leçons aux apprentis qui voudront bien l'honorer de leur confiance
19 nov—1an

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX, 92 RUE ROYALE.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

AVIS MENSUEL.—MAI 1878.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Aubert (François)	Lefèvre (Eugène)
Allies (Pierre)	Laurent et Ratat
Bopina (Victorine)	Lapayrollerie (Vve Dandué)
Brunet (Antoine)	
Boirn (Mathieu)	Loumiet (Jean)
Bedie-Barsdal (Jean)	Laurent (Désiré)
Blanchet (Gustave)	Legrand
Bouche (Jacques)	Michel (Benjamin)
Bossin (Vve François)	Métivier (Lemis)
Bernard (Jules)	Neigeon (François)
Bauer (Joseph)	Pelvren (André)
Condersaux (François)	Plan (Jean)
Chaumette (Auguste)	Passette (Antoine)
Chaumin (Eugène)	Rossel (Georges)
Crispin (Gustave)	Rambeau
Constantin (Laurent)	Ruau (Louis)
Dalrieux (Jean Justin)	Réoulet (Jn Baptc)
Dancausse (Raymond)	Royet (Nicolas)
Davis (Capne Joseph)	Sabardan (Félix)
Déneuréde (Urbain)	Sémon (André)
Dumang (Louis Victor)	Sénac (Noël)
Frémont (Flov)	Sauhier (Maria)
Fauré (Claude)	St Martin (Jean)
Favre (Elizabeth)	Sajous (Marie)
Gomer (Pierre)	Valière (Jn)
Gonzax (Jean Julien)	Verges (Théophile)
Hézèque (Elie)	Xavier (Paul)
Kirschbaum (Georges ou J.ean)	

Le nommé Sembrès (Marie-Louis) soldat de la classe de 1876, est invité à venir retirer sa feuille de route au Consulat.

Des registres sont tenus en Chancellerie pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès et pour la réception des actes notariés de toute nature aux prix fixés par le tarif.

Le Consul,
7 mai—7 ACHILLE DU COURTHIAL

Vidanges. Vidanges.

LA Louisiana S. Excavating Co. invite les propriétaires et agents qui ont des fosses à faire vider à s'adresser au No 130 Passage de la Bourse, près St-Louis, où ils trouveront toujours leurs avantages soit pour le prix soit pour l'ouvrage.

L'on vide les fosses avec une pompe à travers les magasins ou résidences sans ressentir la moindre odeur désagréable; l'opération se fait dans quelques minutes seulement.

La compagnie se charge aussi de la pose des barils cadenassés hermétiques.
31 mars—3m—D. Ma. J.

LIQUIDATION
POUR CAUSE DE DÉPART.

M. RIVERA,

BIJOUTIER,
ENCOGNURE ST-PIERRE ET ROYALE.
OFFRE à vendre un bel assortiment de BIJOUTERIE, tels que :
MONTRES en or et en argent.
BAGUES et BOUCLES D'OREILLES en diamants.
OPERA CHAINES.
CHAINES DE MONTRES pour hommes.
CHAINES DE COU avec croix et médaillon.
Un lot de BAGUES unies et avec pierres.
BROCHES à verres pour portrait.
BROCHES EN OR différents modèles.
Un lot FAURES en or.
Un lot de BRACELETS secrets.
Un grand assortiment de BOUCLES D'OREILLES.
Un lot de BOUCLES D'OREILLES POUR ENFANTS.
BOUCLES D'OREILLES POUR DAMES.
BOUTONS.
BOUTONS.
Un lot de BAGUES.
Un grand assortiment de BOUCLES D'OREILLES.
Un lot de BOUCLES D'OREILLES POUR DAMES.
Un lot de BOUCLES D'OREILLES POUR ENFANTS